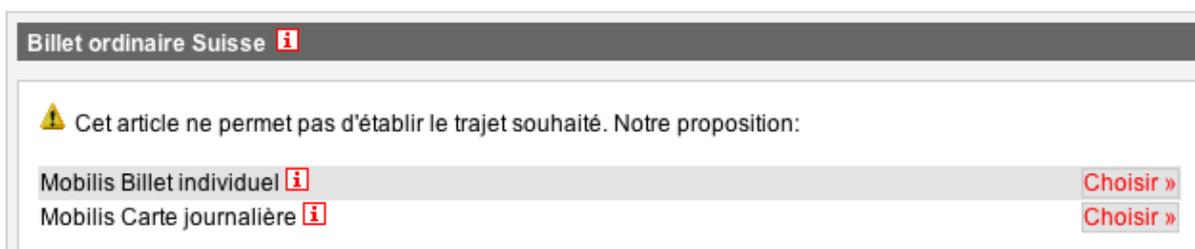


Un problème de terminologie dans les communautés tarifaires

Billets à durée limitée de 1 à 4 heures

Lorsqu'on prend, sur Internet (site <http://www.sbb.ch/fr/>), un billet dans une des communautés tarifaires *Mobilis* (Vaud), *Onde Verte* (Neuchâtel) ou *unireso* (Genève), on est à un moment donné placé devant le choix : « Billet individuel » ou « Carte journalière ».



Billet ordinaire Suisse ⓘ

⚠ Cet article ne permet pas d'établir le trajet souhaité. Notre proposition:

Mobilis Billet individuel ⓘ	Choisir »
Mobilis Carte journalière ⓘ	Choisir »

Bizarrement, quel que soit le trajet souhaité à l'intérieur de la communauté *Frimobil*, on doit choisir entre « Simple course » et « Aller et retour » avec les logos correspondants (→ et ↔). C'est un problème, mais ce n'est pas celui que nous voulons exposer ici.

Si on prend un billet à un automate ou sur Internet, y compris pour *Frimobil*, on doit faire le choix entre : « Billet individuel » et « Carte journalière ».

Dans la documentation de *CarPostal*, on a aussi l'appellation « Billet individuel » opposée à « Carte journalière » (voir <http://www.carpostal.ch/pag-startseite/pag-taeglich-unterwegs/pag-fahrausweise/pag-verkauf-fahrausweise-abonnemente.htm>).

Sur Internet, si on clique sur les ⓘ, on obtient des explications sur ce que sont un billet individuel et une carte journalière. La seule différence se trouve dans le chapitre « Validité » :

Mobilis

Pour les billets individuels, il est écrit :

Avec les billets *Mobilis*, vous avez le libre parcours dans les zones payées pendant la durée de validité avec tous les transports publics qui y circulent. Les billets individuels *Mobilis* sont valables 30 minutes, 1, 2, 3 ou 4 heures selon le rayon de validité (tarif local, courte distance, zones). Le déplacement doit être terminé dans les limites de la durée de validité du billet.

Pour les cartes journalières, il est écrit :

Avec la *Mobilis Carte journalière*, vous avez le libre parcours dans les zones payées pendant la durée de validité avec tous les transports publics qui y circulent. Les cartes journalières *Mobilis* sont valables le jour de l'émission jusqu'à 5 heures le lendemain. Le dernier trajet doit être terminé lors de l'expiration de la durée de validité

En d'autres termes, la seule différence entre ces deux titres de transport tient à leur durée de validité.

Canton de Fribourg, *Frimobil*

Dans la documentation concernant *Frimobil*, l'équivalent du « Billet zonal » de *Mobilis* est un « Billet de zone » aussi appelé « Billet individuel » :

Le billet de zone – pour les déplacements occasionnels

Choisissez un billet individuel, sa durée de validité est en fonction du nombre de zones parcourues et est mentionnée sur le billet. Le billet est vendu aux guichets, aux distributeurs aux arrêts et dans les bus régionaux.

Sur le site des tpf, on peut lire que « le billet simple Frimobil permet de voyager librement dans les zones sélectionnées » dans un temps limité :

billet simple Frimobil

Pour des trajets occasionnels, le billet simple Frimobil permet de voyager librement dans les zones sélectionnées. La durée de validité et le prix varient en fonction du nombre de zones parcourues et sont mentionnés sur le billet.

Le billet simple Frimobil est proposé aux tarifs entier ou réduit, pour des voyages en 2^{ème} ou 1^{ère} classe. Il est en vente aux guichets et distributeurs TPF.

Le tarif réduit est accordé aux enfants de moins de 16 ans voyageant seuls ainsi qu'aux titulaires d'un abonnement demi-tarif des entreprises de transport suisses.

Billets / Einzelbillette		1	2	3	4	5	6	7+
Nombre de zones / Anzahl Zonen		1h	2h	2h	2h	2h	2h	3h
Durée de validité / Gültigkeitsdauer		1h	2h	2h	2h	2h	2h	3h
Tarif entier / Ganzer Tarif	2 ^e / 2. Kl.	2.70	4.20	6.20	8.20	10.40	12.40	14.40
	1 ^{ère} / 1. Kl.*	4.60	7.00	10.40	13.60	17.20	20.60	23.80
Tarif réduit / Ermässigt	2 ^e / 2. Kl.	2.10	2.70	3.10	4.10	5.20	6.20	7.20
	1 ^{ère} / 1. Kl.*	3.50	4.50	5.20	6.80	8.60	10.30	11.90

Ici l'expression « Billet simple » fait penser à « Billet simple course », ce qui n'est pas le cas puisqu'il « permet de voyager librement dans les zones sélectionnées »

Canton de Genève, *unireso*

Dans la communauté tarifaire *unireso*, on parle de « Billet individuel régional » en précisant que « le billet unireso régional est valable dans tout le canton de Genève et dans les zones transfrontalières vaudoises et françaises du plan de découpage zonal unireso ». On précise que la durée de validité est limitée selon les zones.

Canton de Neuchâtel, *Onde Verte*

La terminologie change encore. Dans la zone *Onde Verte*, ce sont des « billets à l'unité » et il est précisé ceci : « Vous vous déplacez librement dans les zones choisies. Le billet à l'unité offre la libre circulation dans le temps imparti et la limite des zones achetées ».

Résumé

Dans les communautés tarifaires romandes, il existe deux types de billets donnant chacun droit à la libre circulation dans les zones choisies :

- diverses cartes journalières ;
- des billets à durée limitée de 1 à 4 heures selon le nombre de zones choisies.

Ces derniers billets portent différents noms : “billet individuel”, “billet zonal”, “billet de zone ou Einzelbillett”, “billet simple” ou “billet à l’unité”.

L'appellation « billet individuel » pose problème car elle ne veut pas dire billet pour une personne. Bien des usagers des TP sont perturbés par cette terminologie que certains ne comprennent que lorsqu'ils doivent indiquer le nombre de billets souhaités ou au moment où, déception, ils s'aperçoivent qu'ils ont obtenu un billet à validité limitée alors que, sans vouloir une carte journalière (parfois par méconnaissance), ils voulaient un billet aller et retour “individuel” (c'est-à-dire pour eux-mêmes).

L'appellation “billet simple” (*Frimobil*) est également mauvaise puisque les usagers peuvent comprendre “billet simple course”.

Proposition pour toutes les communautés tarifaires romandes

Nous suggérons que la terminologie soit modifiée comme suit.

- Aux automates et sur Internet
L'expression « Billet individuel » (ou d'autres expressions si elles existent) **est remplacée par** « Durée limitée » ou plus explicitement « Durée limitée selon zones » ou « Durée limitée 1-4 h selon zones » (le mot “billet” n'est pas nécessaire au moment où l'on en achète un).
- Dans la documentation relative aux communautés tarifaires
Les expressions « Billet zonal », « Billet de zone ou Einzelbillett », « Billet simple » ou « Billet à l'unité » **sont remplacées par** « Billet à durée limitée selon le nombre de zones ».